

**Justice environnementale et changements climatiques
– Les priorités pour Copenhague 2009
Justice économique mondiale et changements climatiques**

L'enjeu

Un programme exhaustif pour le climat doit comporter de nouvelles règles de commerce international et d'économie en faveur d'un système économique qui soit plus écologique et plus équitable à l'échelle de la planète. Le régime de commerce et d'investissement mondial en vigueur est conçu pour favoriser le volume des échanges commerciaux, ainsi que l'expansion des parts de marché et des profits des grandes sociétés, sans égard pour la planète et ceux qui la peuplent. Nous devons changer de méthode et trouver nouvelle formule pour gérer les marchés et réglementer l'activité de l'entreprise. Les droits de la personne et les questions environnementales doivent figurer en priorité dans la prise de décisions économiques.

Messages clés

1. On ne saurait freiner le changement climatique sans modifier en profondeur les règles gouvernant le commerce international et l'investissement. L'incessant commerce de bois, de poissons, de minéraux, de biocarburants, de voitures etc., nuit à l'environnement et occasionne des changements climatiques. Il faut donc que les structures de production et de consommation se tournent vers des pratiques viables. Cela se traduira par une plus grande consommation ainsi qu'une production durable qui stimuleront le développement dans les pays pauvres, et tout en permettant une diminution dans les pays riches et chez les élites des pays du Sud.
2. La solution ne réside pas dans une nouvelle ronde de réduction des tarifs par le biais du programme de Doha sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Une étude récente, menée conjointement par l'OMC et du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), montre comment l'augmentation du volume commercial découlant du programme de Doha a en fait entraîné une intensification des émissions de CO₂. Au bout du compte, nous ne pouvons nous sortir de la crise climatique en renforçant notre pouvoir d'achat.

3. Les règles du commerce et de l'investissement empêchent les gouvernements d'entreprendre une action en faveur de systèmes à faible teneur en carbone ou de s'adapter au changement climatique. Il est donc urgent de procéder à des réformes politiques qui préconisent l'adoption de technologies écologiques, l'arrêt des extractions et du commerce dans les secteurs à utilisation intensive de combustibles fossiles et l'appui à une production durable, notamment en agriculture, secteur qui produit 14 p. 100 des émissions à effet de serre dans le monde.
4. Toute réforme du commerce international doit reposer sur un consensus multilatéral. Des mesures prises unilatéralement ne seront guère effectives. Ainsi, la démocratisation du processus décisionnel est-elle essentielle à la participation efficace des pays pauvres et à l'apport de leurs citoyens. Les groupes marginalisés, y compris les femmes, les peuples autochtones, les pêcheurs et les petits exploitants agricoles ont des points de vue importants dont il faut tenir compte.

Contexte

Les règles de commerce international et d'investissement en vigueur ouvrent les marchés et les possibilités de profit pour les grandes sociétés qui possèdent des chaînes d'approvisionnement et des filières d'ouvraison à l'échelle mondiale. Ces règles ont joué un rôle dans la crise du climat : elles avaient pour but de favoriser la croissance des investissements, du commerce, de la production et du profit en faisant peu de cas de la qualité de la croissance économique qui en résulterait quant aux limites des écosystèmes, ou à la répartition inégale des coûts et des bénéfices. Le régime du commerce international laisse de côté, et donc évacue, l'apport considérable de l'économie informelle ou de l'économie basée sur les soins de santé, celles-ci étant soutenues gratuitement surtout par des femmes et une main-d'œuvre non rémunérée.

Le régime du commerce et de l'investissement mine de diverses façons une gouvernance environnementale même forte. Les règles du commerce, conçues pour éliminer les barrières à l'activité commerciale internationale, dépouillent les gouvernements de nombreux instruments réglementaires indispensables pour remplir leurs obligations relatives aux droits de la personne et à l'environnement. Parmi ces instruments, on peut citer les tarifs douaniers sur les biens et services, les règlements d'intérêt public, les exigences de performance en matière d'investissement et même les dépenses de l'État. D'autres règles du commerce limitent ou empêchent toute action efficace en faveur de l'environnement, telle que le transfert des technologies ou les méthodes de production viable.

Les ententes commerciales ont aussi un effet de dissuasion sur l'action des gouvernements en matière d'environnement parce qu'elles renforcent la capacité juridique des sociétés. Les gouvernements doivent constamment mettre en balance leurs nouvelles mesures et la possibilité de sanctions commerciales ou de créances colossales que pourraient réclamer des investisseurs, par l'intermédiaire de groupes d'arbitrage, pour manquement à des clauses de protection sommairement énoncées. Par contre, pratiquement aucune obligation n'est faite aux sociétés d'agir conformément aux droits de la personne et aux normes environnementales, sinon qu'il existe une myriade de codes définis volontairement par l'industrie.

Le programme de Doha de l'OMC offre peu de perspective pour un leadership innovateur. Les dirigeants de l'Organisation prétendent que le cycle de Doha peut être bénéfique à l'environnement en rendant des produits et des technologies disponibles et rapidement utilisables. Toutefois, les économies des pays riches en seront les principaux bénéficiaires puisqu'ils sont davantage en mesure d'exporter ces biens et services de haute technologie. Doha n'est donc pas une solution.

Les systèmes d'échange d'émissions de CO₂ et les programmes compensatoires ont échoué également. Ils permettent aux pays riches de s'en tirer en réduisant les émissions chez eux, sans la certitude que leurs achats contribueront à réduire les émissions à l'étranger.

Il est urgent de faire preuve d'un leadership qui prenne l'initiative de mesures de politique commerciale susceptibles de diminuer les activités néfastes au climat (comme l'agriculture industrielle, les pêcheries, l'exploitation forestière, ou la conversion des terres pour la production de biocarburants à grande échelle). De telles mesures auraient aussi pour effet de stimuler l'investissement en énergie renouvelable et les activités économiques non polluantes qui tiennent compte de la pauvreté et appuient les moyens de subsistance à l'échelon local.

Ce leadership doit venir notamment des pays développés, et des grandes sociétés qui s'y trouvent, puisqu'ils ont l'obligation d'assumer la part du lion en ce qui a trait aux émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit de la justice climatique la plus élémentaire.

Recommandations

À titre de principal négociateur et de responsable d'importantes émissions de carbone par habitant, le Canada a un rôle à jouer dans l'élaboration d'un programme pour une justice économique et écologique à l'échelle mondiale. Le Canada devrait collaborer avec d'autres gouvernements à l'OMC et sur d'autres tribunes comme les Nations unies à ce qui suit :

1. **Donner la priorité aux droits de la personne et aux obligations d'ordre environnemental dans la prise de décisions économiques.** Les droits de la personne et les évaluations d'impact environnemental s'avèrent des étapes essentielles de diligence raisonnables avant de mener des négociations commerciales ou de conclure des traités d'investissement. Les perspectives et priorités des organisations de femmes sont cruciales étant donné la centralité de la question d'égalité entre les hommes et les femmes pour assurer la santé et l'intégrité des écosystèmes.
2. **Veiller à la refonte des règles de propriété intellectuelle** pour que les transferts de technologies favorisent une croissance économique dans les pays en développement plus écologique.
3. **Passer à l'action pour freiner la surproduction et le dumping de produits agro-industrie,** à utilisation intensive de combustibles fossiles. Promouvoir l'application de mesures commerciales qui visent à renforcer le rôle des petits exploitants agricole dans l'économie locale. La science a montré que l'agriculture viable peut retenir le carbone, ce qui permettrait aux collectivités de s'adapter au changement climatique et de satisfaire leurs besoins alimentaires.

4. **S'opposer aux mesures visant à faciliter l'exportation de biocarburants.** Ceux-ci ont des effets nocifs sur les forêts, les cultures vivrières et les collectivités vivant à proximité des terres converties pour l'exploitation intensive d'agrocarburants.
5. **S'attaquer à la progressivité tarifaire** qui empêche les pays pauvres qui les empêchent de produire des biens à valeur ajoutée, et leur offre des mesures d'incitation pernicieuses dans le but de pratiquer l'extraction intensive de leurs ressources naturelles en échange de faibles revenus.
6. **Repenser le système non discriminatoire de commerce** dans le secteur des biens et services échangeables. Recueillir un consensus sur de nouvelles règles qui favorisent les normes environnementales strictes, en reconnaissant les capacités inégales des pays pauvres à instaurer ces normes et à les faire observer.
7. **Dégager de nouvelles sources de revenus pour financer la transition vers des économies viables.** Le principe du « pollueur » payeur doit s'appliquer aux rôles des sociétés qui sont les principales sources d'émission et de pollution. Le programme du G-20 agenda pour la réforme des taxes et pour mettre fin aux paradis fiscaux s'avère un premier pas dans la bonne direction et doit être appuyé. Le Canada devrait aussi envisager des propositions innovatrices en matière de finance qui font l'objet de discussion à l'approche du Sommet de Copenhague. Il pourrait s'agir de prélèvement possibles sur le mazout lourd ou d'une taxe sur l'aviation internationale.
8. **Démocratiser et transformer le processus décisionnel et la résolution de conflits.** Les négociations commerciales doivent être plus ouvertes et plus transparentes, et se dérouler sous la supervision du parlement et permettre à la société civile de jouer un rôle significatif. Elles doivent en outre reposer sur des processus décisionnels équitables qui tiennent compte des rapports de force entre les États. Le règlement de différends commerciaux doit aussi faire l'objet d'un processus ouvert et transparent, et non d'un processus entre les parties qui peuvent tirer des avantages du litige. Les mécanismes relatifs au règlement des différends entre l'investisseur et l'État doivent être interdits.